

Objet : Signature d'une convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 et convention annuelle 2024 de partenariat avec l'Association Graine d'Odyssees

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience soutenant une alimentation saine et durable ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019,

Vu l'adoption du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019 avec sa mise en œuvre 2023-2026 ;

Vu la révision du Plan de Mobilité adopté par la Métropole Rouen Normandie le 14 décembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Considérant :

- La volonté de la commune à développer une agriculture urbaine de proximité en créant des jardins et vergers partagés,
- L'ambition de la commune de créer 5 jardins ou vergers partagés, et de planter 100 arbres par an sur le territoire communal d'ici 2025,
- Le besoin identifié d'accompagner les projets de jardins pédagogiques au sein des écoles,
- que la Ville développe une politique ambitieuse en matière de promotion des mobilités douces et actives ;
- la volonté de la commune d'associer les acteurs de la Ville, les citoyens et les services de la Métropole Rouen Normandie à la définition des priorités et à la mise en œuvre de projets de développement des mobilités douces à travers l'ambition communale « Ville apaisée, rues partagées » ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à :

- signer la convention-cadre pluriannuelle 2024-2026
- signer la convention d'application annuelle 2024

- attribuer à l'association GRAINES D'ODYSSEES une subvention de 8 000€ pour l'année 2024.

Cette somme est inscrite au budget 2023 – Fonctionnement – chapitre 65 : charges de gestion courantes – code nature 6574 : subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE.

« Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr. »

NOTE EXPLICATIVE N°188

Objet : Signature d'une convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 et convention annuelle 2024 de partenariat avec l'Association Graine d'Odysées

Par sa politique « Sotteville Engagée » la ville de Sotteville-lès-Rouen mène une politique de développement durable ambitieuse en étant actrice de la transition écologique.

Depuis la signature des accords de Rouen le 29 novembre 2018, la Ville a poursuivi sa politique d'amélioration continue en s'engageant dans un processus de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie). Elle a approuvé le 10 mars 2022 son programme d'actions 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Un volet de ce programme a pour thématique la création de jardins et vergers partagés, la création d'un réseau de jardiniers, l'accompagnement de particuliers dans leurs projets de nature en ville, le soutien des projets de jardin pédagogique au sein des écoles.

L'autre volet, celui des mobilités, est un enjeu majeur pour la municipalité avec entre autres la promotion d'une ville marchable et l'atteinte de 5% des déplacements en vélo.

Concernant la Nature en Ville, la ville s'est emparée pleinement de cette thématique notamment par l'intégration de produits locaux et bio dans le nouveau marché d'approvisionnement de la cuisine centrale en 2021.

En parallèle, des jardins partagés ont vu le jour portés par des collectifs d'habitants et soutenus par la Ville (Jardin Fantine, Jardins partagés des Maisons citoyennes, jardinières Armand Carrel, potagers dans les écoles Buisson et Rostand).

Pour la mobilité, en lien avec les services de la Métropole Rouen Normandie, les « zones 30 » sont étendues sur l'ensemble du territoire, des zones de rencontre, des doubles sens cyclables et des aménagements de sécurisation ont été implantés. Pour avancer plus loin, la commune souhaite créer un Conseil de Mobilités afin de prioriser les zones problématiques et co-construire les aménagements avec le collectif.

Afin d'amplifier la dynamique et impliquer un plus large public sur les enjeux Nature en Ville et Mobilité, il est proposé la création d'un partenariat avec l'association Graine d'Odysées. Axel Féraud, salarié de l'association a été rencontré courant Novembre par la commune de présentation mutuelle et d'identification d'un accompagnement bénéfique pour la Ville.

Compte tenu de la nécessité de sensibilisation et d'impliquer sur ces 2 enjeux, il est proposé que ce partenariat se matérialise par une convention cadre pluriannuelle 2024-2026 laquelle est complétée par une convention d'application annuelle précisant les projets et objectifs pour l'année à venir.

La Ville et l'association ont retenu trois domaines de coopération définis au sein de leur politique de transition écologique et de l'énergie :

- Sensibiliser, émerveiller un large public et valoriser les initiatives existantes en lien avec l'alimentation et la Nature en Ville.
- Accompagner la ville sur son indépendance alimentaire en liant la sensibilisation à l'action,
- Appuyer la commune dans l'animation de son Conseil des Mobilités.

La convention ci-jointe fixe les modalités d'accompagnement de la Ville dans les missions de Graine d'Odyssées, à travers l'attribution d'une subvention à hauteur de 8 000€ pour l'année 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire :

- à signer la convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 ;
- à signer la convention annuelle d'application pour 2024 ;
- à attribuer à l'association GRAINE D'ODYSSEES une subvention de 8 000€ au titre de l'année 2024.